

Conditions Générales de Vente - Centre Nautique de Roscanvel - 2024

Généralités

Le Centre Nautique de Roscanvel (CNR) est une association déclarée en Préfecture sous le numéro W292000558, et reconnue d'Intérêt Général depuis le 6 décembre 2018.

Son objet social est la promotion de la pratique des activités nautiques en baie de Roscanvel. Elle bénéficie du label 'Ecole Française de Voile' de la Fédération Française de Voile.

Siège social : Le Fortin du Port, 29570 Roscanvel /// 02 98 27 41 59 /// cnroscanvel29@gmail.com.

Numéro de siret : 338 957 129 00012

Le CNR assure chacun de ses adhérent en responsabilité civile pour les dommages causés à autrui au cours des activités, des garanties complémentaires sont incluses dans les passeport et licences délivrés par la Fédération Française de Voile.

Prestations

- > activités nautiques encadrées : séances individuelles ou collectives et locations (voile, kayak, paddle...)
- > activités de gymnastique
- > événements nautiques, éventuellement en partenariat avec d'autres organismes
- > activités, événement de club (nautiques ou autres)
- > location de locaux (temporaire et partiel)

Période de fonctionnement des activités nautiques encadrées : du premier jour des vacances de printemps toutes zones au dernier jour des vacances d'automne, sauf aléa impondérable.

Période de fonctionnement des autres activités : défini dans les documents contractuels.

Certaines prestations sont soumises à accord préalable de disponibilité ou autre.

Les activités nautiques étant dépendantes des conditions météorologiques, elles peuvent se voir aménagées (type et nombre d'embarcations, cours théoriques à terre...).

Certaines prestations sont assujetties à l'adhésion à différents organismes (CNR, FFV...).

Les caractéristiques de la prestation sont résumées sur la fiche d'inscription. Chaque fiche d'inscription est nominative. Dans le cas des fiches collectives, chaque pratiquant est référencé.

Dans le cadre d'un geste commercial et selon les disponibilités et possibilités, une séance de remplacement peut éventuellement être proposée.

Les règlements intérieurs et règlements des activités sont applicables en tout moment.

Paiement des prestations

Les tarifs et réductions sont définis sur la documentation mentionnant l'année en cours (site internet, flyer...).

Les réductions éventuelles sont applicables uniquement sur justificatif.

Le règlement s'opère par les moyens suivants : espèce, chèque, carte bancaire, chèques vacances (ANCV), virement bancaire, et via le site internet (en cours de développement).

Le règlement doit être effectué avant le début de la prestation.

Toute inscription est réputée définitive à réception du paiement, sans aucune possibilité d'annulation.

Réclamation

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'une prestation doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du « Président du CNR » par courrier ou par courriel, en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date. À l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel en faisant référence au contrat « Nautisme en Bretagne ».

En cas de litige, et si aucun règlement amiable n'aboutit, les différentes parties s'en remettent aux juridictions compétentes.

